

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.134

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

23 AOUT 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

23 AOUT 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON  
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT  
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer deux subventions :

- \* 7 622,45 E. à l'AERO CLUB DE ROYAN-COTE DE BEAUTE pour son fonctionnement
- \* 1 557,05 E. à l'ASSOCIATION ROYAN CAPITALE DE LA BELLE EPOQUE en complément de la subvention prévue au Budget Primitif 2002 de 5 336,00 E. soit au total une subvention de 6 893,05 E. destinée à régler, des petits déjeuners pour le Groupe Folklorique BULGARE et des boissons et des repas pour l'Association

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

- \* 7 622,45 E. à l'AERO CLUB DE ROYAN-COTE DE BEAUTE (d'imputer la dépense correspondante à l'article 657.4 Fonction 816 du Budget Primitif 2002).
- \* 1 557,05 E. à l'ASSOCIATION ROYAN CAPITALE DE LA BELLE EPOQUE (en complément de la subvention de 5 336,00 E. prévue au BP 2002) (d'imputer la dépense correspondante à l'article 657.4 Fonction 0241 du Budget Primitif 2002).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 septembre 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**